

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 août 2003

Original: français

---

**Lettre datée du 29 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-après copie de l'important message à la nation prononcé le mardi 26 août 2003 par M. Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire, au lendemain de l'interpellation simultanée en Côte d'Ivoire et en France de personnes impliquées dans une entreprise de déstabilisation du Gouvernement de Côte d'Ivoire (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire publier ce message comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Philippe **Djangone-Bi**



**Annexe à la lettre datée du 29 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Message à la nation**

**S. E. M. Laurent Gbagbo,  
Président de la République de Côte d'Ivoire**

**26 août 2003**

Mes chers compatriotes,

Vous vous souvenez sans doute de mon discours du 7 février 2003. Constatant dès mon retour de Paris, après la réunion de Kléber, les vives réactions à l'encontre de ce qu'il est convenu d'appeler « les accords de Marcoussis », je vous exhortais au calme et à la patience en vous invitant à essayer, faute de mieux, de « médicament ».

Dans cette logique, nous nous sommes engagés résolument sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale. Dois-je rappeler cependant qu'il était important à mon sens de conduire ce processus dans le strict respect, à la fois de la Constitution, socle de nos institutions, et des engagements pris par les partis politiques et les mouvements de la rébellion.

À cet égard, il me faut souligner la part de sacrifices que j'ai moi-même consentis en démettant aussitôt mon premier ministre en exercice et son gouvernement auxquels, encore une fois, je n'avais rien à reprocher.

En leurs lieu et place, j'ai désigné un premier ministre de consensus pour permettre la formation d'un nouveau gouvernement dit de « réconciliation nationale ».

En outre, toujours au nom de la paix, j'ai pris un décret, en exécution du compromis de Marcoussis, pour conférer, par délégation, des pouvoirs étendus au nouveau Premier Ministre.

Mieux, j'ai accepté dans ce gouvernement la présence des ministres issus des mouvements rebelles (MPCI, MPIGO et MJP) au même titre que toutes les forces politiques légales de Côte d'Ivoire.

Au surplus, contrairement à ma profession de foi de veiller scrupuleusement au respect de la séparation des pouvoirs, j'ai du plaider auprès du Parlement en faveur de la loi d'amnistie votée le 6 août 2003.

En application de cette loi que j'ai aussitôt promulguée le 8 août, j'ai instruit le Ministre de la défense par intérim de prendre immédiatement un arrêté en vue de la réintégration de tous les militaires bénéficiaires de cette loi.

Comme tous les Ivoiriens, je m'attendais donc à d'autres avancées dans le processus de réconciliation nationale et au retour progressif de la paix.

Nous étions dans cette attente, lorsque les Services des renseignements ivoiriens, dans une parfaite collaboration avec les Services français, ont porté à ma connaissance un projet d'actions terroristes visant au renversement de nos institutions.

Ce projet consistait notamment à attenter à ma vie et à assassiner mes principaux collaborateurs.

Je puis vous affirmer que depuis la fin de la semaine dernière, la collaboration entre les Services ivoiriens et français a abouti à l'interpellation simultanée en Côte d'Ivoire et en France des personnes impliquées dans cette entreprise terroriste.

C'est le lieu d'adresser nos vifs remerciements aux autorités françaises au plus haut niveau dont le précieux concours a permis de faire échec à cet énième projet de déstabilisation de notre pays, la Côte d'Ivoire.

Je rappelle que, depuis le début des événements du 19 septembre 2002, la France s'est constamment tenue à nos côtés en déployant plus de 4 000 de ses soldats pour appuyer les efforts de paix de la communauté internationale en Côte d'Ivoire.

Comment ne pas donc condamner la mort de deux militaires français lâchement assassinés hier dans l'exercice de leur mission sur le lac de Kossou par les rebelles? Je salue naturellement la mémoire de ces victimes et présente les condoléances de la Côte d'Ivoire à la France et aux familles des disparus.

La Côte d'Ivoire ne peut demeurer indéfiniment dans ce cycle des menaces de coups d'État à répétition.

C'est pourquoi je souhaite que les investigations liées à cet autre projet de déstabilisation soient menées avec diligence, rigueur et sérieux afin d'en démasquer tous les commanditaires et leurs complices, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

Au demeurant, les événements de ces derniers jours prouvent, si besoin était, que les entraves au processus de paix et de réconciliation nationale ne sont pas et ne seront jamais de mon fait. Aussi, quelle que soit la gravité des faits, je reste persuadé que nous devons coûte que coûte demeurer sur la voie de la paix dans laquelle nous nous sommes sincèrement engagés.

Je vous invite donc à faire confiance à la justice et à croire en l'avenir de notre pays.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.

## **Pièce jointe**

### **Liste des interpellés à ce jour en France**

Quatre personnes (mercenaires) interpellées à Roissy-Charles de Gaulle :

Jurgen Harry Pohl  
Paul Lionelli (Corse)  
Jean-Luc Muliakaaka (Canaque)  
Maurice Nanou Kakou (Ivoirien)

Cinq personnes interpellées à l'hôtel Méridien, Montparnasse, Paris :

Sergent-chef Ibrahim Coulibaly, alias I. B. (passeport de service burkinabè)  
Me Mamadou Diomande (Ivoirien), avocat à Saint-Nazaire  
Hassan Farouk Fakhr (Libanais), financier de l'opération  
Vakaramoko Diaby (Ivoirien)  
Kouakou Gnamien (Ivoirien)

Une personne interpellée à Orange, dans le sud de la France :

Véa Soakimi (mercenaire)

---